

Département du Gers

Commune de Seissan

1^{ère} Modification du Plan Local d'Urbanisme

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DE LANCEMENT DE L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE**

Le 02 mars 2021

ETAIENT PRESENTS :

- **M. RIVIERE François** (Maire)
- **M. SAINTE-MARIE Jean-Pierre** (Adjoint)
- **Mme DALLAS Isabelle** (adjointe)
- **Mme SANCHEZ-MARTIN Christine** (chargée de mission – SCoT de Gascogne)
- **M. CAZAUX Olivier** (DDT - Urbanisme)
- **Mme AZCONAGA Aurore** (Ecologue - SCP Environnement)
- **M. COURRIOL Jérôme** (Urbaniste - Atelier Sol et Cité)

ORDRE DU JOUR :

- 1 - Lancement de l'évaluation environnementale**
- 2 - Suite de l'étude**

1 - Lancement de l'évaluation environnementale

La réunion de ce jour avait pour but de lancer l'étude d'évaluation environnementale, en lien avec la 1^{ère} modification du PLU.

M. RIVIERE indique que cette évaluation résulte de l'avis de la DREAL (MRAe) et demande si les observations sont des prescriptions.

L'Atelier Sol et Cité explique que l'avis de la MRAe a deux objets :

- Une partie sur l'aspect démographique et les choix de développement à renforcer,
- Une partie sur l'aspect environnemental du site proprement dit, qu'il convient de bien mener.

M. Le Maire précise que concernant l'évolution de la population, on se trouve en concordance avec les travaux du SCoT en cours. Il rappelle que 19 lots se sont réalisés en 2 ans (avec des surfaces comprises entre 500 et 1000 m²).

M. CAZAUX indique que ces éléments doivent se retrouver dans la notice, afin de montrer qu'il y a une pression foncière, alors que peu d'espaces restent aujourd'hui disponibles.

Mme Aurore AZCONAGA du BE SCP Environnement explique le fonctionnement de l'évaluation environnementale et comment elle va procéder. Elle rapporte sa conversation avec Mme MATHE de la DREAL qui a permis de préciser leurs attentes. Un inventaire au printemps est prévu pour intervenir au moment le plus opportun pour la présence des espèces.

Mme SANCHEZ-MARTIN précise les pistes d'amélioration du dossier :

- Il faudrait simplifier l'OAP concernant la voirie (la trame secondaire semble très importante),
- Le nombre des accès viaires pourrait être amoindri (2 au lieu de 3)
- L'intérêt de limiter les déplacements sur le site envisagé pourrait également être mis en lumière (piétonniers, ...).
- La diversification de l'offre d'habitat peut également être soulignée.
- Seissan est un pôle relais dans l'armature définie par les élus dans le SCoT de Gascogne, attention à la confusion avec pôle de proximité (au sens de l'INSEE) indiqué par ailleurs, car dans le projet de SCoT « pôle de proximité » correspond également à un niveau d'armature.
- La maîtrise foncière est aussi un point à souligner, autant pour les boisements en partie sud, que dans le fait que c'est une opération communale qui est envisagée.

M. le Maire ajoute qu'en ce qui concerne la réhabilitation liée à la vacance il y a peu d'opportunités sur Seissan. Le coût et les types de biens ne correspondent pas à la demande.

Enfin il est précisé qu'un projet de Parc Naturel Régional est en cours de création (Astarac).

2 - Suite de l'étude

Le planning prévisionnel est le suivant :

- Travail de terrain sur le site fin avril / mai,
- Rendu de l'étude (évaluation environnementale / 1^{ère} modification) en juillet.
- Phase administrative (CDPENAF, enquête publique, ...) complétée pour la fin de l'année.
- Application début 2022

Il est recommandé à la collectivité de mener les phases d'études pour l'opération d'aménagement en parallèle de la procédure, afin d'optimiser les délais.

Fait à Toulouse, le 03 mars 2021

Pour l'Atelier Sol et Cité
Jérôme COURRIOL

soletcité

Atelier d'Urbanisme
et d'Architecture

